

EXTRAITS DE LA SEANCE DU 4 JANVIER 2022
(Art. L2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

Le quatre janvier deux mil vingt-deux à dix-huit heures le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil, sous la présidence de M. Jean-Martin GUISIANO, maire de Méounes-lès-Montrieux.

PRESENT.E.S : M. Jean-Martin GUISIANO, M. Joël PERENON, Mme Patricia VIGIER, M. Philippe BREL, Mme Colette LANGLET, M. Philippe OZENDA, Mme Chantal BARIDON, Mme Simone CALLAMAND, Mme Christiane NICOLIN, Mme Christine PERENON, M. Erwan JAEN, M. Stéphane TRETOLA, M. Patrick PEQUIGNOT, M. Karl DEMERCASTEL, Mme Anne THIBAUT.

EXCUSE.E.S : Mme Mireille ASTIER-CUCCHI, M. Pascal COGORDAN, M. Franck NICCOLETTI,

ABSENTE : Mme Éloïse GION.

POUVOIRS : Mme Mireille ASTIER-CUCCHI a donné pouvoir à Simone CALLAMAND
M. Pascal COGORDAN a donné pouvoir à Erwan JAEN,
M. Franck NICCOLETTI a donné pouvoir à Colette LANGLET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : est nommée Mme Colette LANGLET (art. L2121-15 du CGCT)

Le PV de la dernière séance – 26 octobre 2021 – a été approuvé à l'unanimité.

DATE DE CONVOCATION : **30 décembre 2021.**

ORDRE DU JOUR

1. Décision modificative du BP 2021
2. Demande de subvention façade
3. Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables
4. Exercice du droit de préemption urbain Les Ferrages
5. Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles
6. Achat de terrain chemin St-Lazare
7. Gestion des eaux pluviales urbaines 2022
8. Télédéclaration des meublés de tourisme
9. Signature de la Convention Territoriale Globale
10. Désignation des délégués au PNR
11. Financement de la protection santé complémentaire des agents
12. Rapport des délégations
13. Informations

1. DÉCISION MODIFICATIVE DU BP 2021

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité la décision modificative suivante du BP 2021.

Art 6251 – Frais de déplacement : - 8 500.00 €

Art 6411 – Personnel titulaire : + 8 500.00 €

2. DEMANDE DE SUBVENTION FACADE

Le conseil municipal a voté à l'unanimité une subvention de 1 014 € pour la maison située 2, rue Blanquet.

3. DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Le conseil municipal à l'unanimité (une abstention) a admis en non-valeur 3 états de 4 085.38€, 26.60€ et 6 972.00€ présenté par le comptable du Trésor public.

4. EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN LES FERRAGES

Le conseil municipal à la majorité absolue (17 POUR – 1 CONTRE) a décidé de préempter les terrains situés Les Ferrages et cadastrés C1205 1206 1208 1211 d'une superficie totale de 2 ha 02 a 50 ca, appartenant à Mme BREIDEN, pour un montant de 20 000 €.

Une demande de subvention au titre du FRAT sera déposée auprès de la REGION SUD PACA, montant sollicité : au moins 30%.

5. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANÉMENT INDISPONIBLES

Le conseil municipal à l'unanimité, a autorisé le maire à procéder à des recrutements d'agents contractuels pour remplacer des agents momentanément indisponibles.

6. ACHAT DE TERRAIN CHEMIN ST-LAZARE

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'acheter du terrain à M. VAN MELLE pour le recalibrage du chemin de St-Lazare, sur sa parcelle C823, d'une emprise de 135 m² au prix de 15 000 €. En contrepartie M. VAN MELLE réalise l'élargissement de la chaussée et le mur de soutènement sur une longueur de 34 m avec l'entreprise qu'il avait déjà mandatée, en lien et en conformité avec les travaux que la commune va réaliser.

7. GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES 2022

Le conseil municipal a décidé de reporter ce point à une autre date, la convention reçue du 29 décembre par la communauté d'agglomération Provence verte, nécessitant des éclaircissements.

8. TÉLÉDÉCLARATION DES MEUBLÉS DE TOURISME

Le conseil municipal a délibéré favorablement sur la gestion des télédéclarations des meublés de tourisme et notamment les changements d'usage des habitations secondaires et principales.

9. SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Le conseil municipal à l'unanimité a donné l'autorisation au maire de signer la Convention Territoriale Globale, actuellement en cours de rédaction avec les services de la CAF et les collectivités dont la communauté d'agglomération Provence verte, après transmission du projet définitif au conseil municipal et retour sans observation.

10. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU PNR

Le conseil municipal à l'unanimité a modifié la désignation des délégués au PNR de la façon suivante :

- Titulaire – Jean-Martin GUISIANO
- Suppléante – Simone CALLAMAND

11. FINANCEMENT DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DES AGENTS

Le conseil municipal a voté à l'unanimité 10 € supplémentaire par agent et par mois pour le financement de la complémentaire santé des agents.

12. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS

La commune n'a pas exercé son droit de préemption pour les aliénations suivantes :

- | | | |
|------------|-------------------------|---------------|
| • C1249 | Le Cros de l'Estang | 28a 70ca |
| • A905 | La Poulaque | 23a 64ca |
| • C412-413 | 505, Montée du Calvaire | 29a 22ca |
| • E41 | Vignegroussière | 14ha 52a 00ca |
| • F106 | 32 Grand-rue | 20ca |
| • C1195 | Les Ferrages | 16a 00ca |
| • E86 | Peyferrier et la Servi | 02a 30ca |
| • A286 | Planesselve occidentale | 40a 60ca |

13. INFORMATIONS

- L'ONF nous informe que l'État a abandonné sa demande de contribution supplémentaire de 30 millions d'euros aux communes forestières pour le budget de l'ONF. Pour mémoire le conseil municipal avait voté une motion contre cette demande.